

# LA TROMPETTE



# BEAULIEU-SUR-LOUDON





# Trompette 2006

N°18 - Février 2007

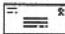
LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC :

DU LUNDI AU SAMEDI  
DE 9H à 12H

MAIRIE FERMÉE LE MERCREDI

☎ 02.43.02.11.40

☎ 02.43.02.03.75

E-mail 

[mairie.beaulieu-sur-oudon@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaulieu-sur-oudon@wanadoo.fr)

et sur [www.beaulieu-sur-oudon.com](http://www.beaulieu-sur-oudon.com)

## MEMENTO

PERCEPTION LE BOURGNEUF LA FORÊT  
TEL 02.43.37.71.35

GENDARMERIE LAVAL TEL 17

POMPIERS : TEL 18  
Ou 112 (portable)

MAISON DE PAYS LOIRON  
TEL 02.43.02.19.31

A.D.M.R. Mme VIOT Beaulieu  
TEL 02.43.02.11.32

A.D.E.L. (C.V., recherche d'emploi...)  
TEL 02.43.02.43.93

D.D.E. LAVAL & U.T.C.M.  
TEL 02.43.67.87.00

LYONNAISE DES EAUX St Berthevin  
TEL 0810.387.387

ASSISTANTE SOCIALE St Pierre la Cour  
TEL 02.43.01.85.32

## SOMMAIRE

|              |                                       |
|--------------|---------------------------------------|
| Page 2       | .....Le mot du Maire                  |
| Page 3       | ..... Etat-Civil 2006                 |
| Page 4       | .....Infos de la Mairie & de la Poste |
| Page 5       | ..... Tarifs 2007                     |
| Page 6 et 11 | .....Les décisions du conseil         |
| Page 12      | .....Les subventions 2006             |
| Page 12      | ..... Les dates d'élections en 2007   |
| Page 13      | .....Budget 2006                      |
| Page 14      | ..... Investissements                 |
| Page 15      | .....Le Coteau du Domaine             |
| Page 16      | .....Ordures ménagères                |
| Page 17      | .....Les Beaulieu de France           |
| Page 18      | .....En bref...                       |
| Pages 19-21  | ..... La parole aux associations      |
| Page 22      | ..... Agenda 2007                     |
| Page 23      | ..... Beaulieu autrefois              |

8003







# Le Mot du Maire

---

*Chaque année toujours plus nombreux sont les visiteurs de notre « traditionnelle » fête de la moisson. Cet évènement annuel représente pour nous habitants de Beaulieu sur Oudon un atout indéniable pour faire découvrir notre petit village le plus souvent méconnu.*

*Les visiteurs restent sensibles à son harmonie et souvent admiratifs à nos ruelles et bâtisses de pierre aux couleurs de la région. Pour autant il n'est pas un simple lieu de décor et reste avant tout un cadre où il y fait « bon vivre ».*

*Je m'adresse bien sûr à tous ceux qui seraient à la recherche d'un endroit chaleureux et seraient susceptibles de venir nous rejoindre en s'installant au lotissement du coteau du domaine ; 12 parcelles seront mises à disposition au premier semestre 2007. Au nom de tous ils seront les bienvenus.*

*Ce développement perpétuel nous encourage à mettre à disposition toujours plus d'activités quelles soient sportives, culturelles ou sociales, à soutenir notre commerce local très apprécié et à favoriser l'artisanat.*

*Au cours de cette année 2007 nous aurons le plaisir de recevoir « les Beaulieu de France » pour leur assemblée générale les 8 et 9 septembre. Pour ceux qui ne connaissent pas il s'agit d'une association qui a pour but de réunir les villages qui se prénomment « Beaulieu ». Il en existe 23 en France et 13 ont déjà rejoint l'alliance. Nous leurs réserverons notre meilleur accueil. Là encore ce rassemblement n'a d'autres objectifs que de privilégier les échanges, promouvoir la découverte de notre village et de notre région.*

*2007 sera aussi une grande année électorale avec les élections Présidentielles et Législatives. Je vous invite à assurer votre rôle de citoyen en allant vous prononcer dans les bureaux de votre : le 22 avril, le 6 mai, les 10 et 17 juin prochain.*

*Ces projets à venir de doivent pas pour autant occulter les réalisations de l'année 2006. Comme toujours le bulletin permet de retracer ces grands évènements avec leurs aspects financiers. Vous pourrez constater que la voirie représente toujours une part non négligeable de notre budget.*

*Nous essayons de respecter au mieux l'équilibre entre investissements et entretien afin que chaque citoyen puisse trouver satisfaction dans les différentes entreprises.*

*Nous espérons que ce petit journal vous permettra de prendre connaissance de l'actualité de votre village. Que ce soit là aussi un véhicule de communication entre nous tous. N'hésitez pas à nous faire vos commentaires, nous sommes toujours attentifs à de nouvelles propositions.*

*Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous offrir tous nos vœux de bonne réussite dans vos familles. Qu'elles trouvent bonheur et santé pour cette année 2007.*

*Le Maire,*

*Joseph Rocher*





# Etat - Civil

---

## ✚ NAISSANCES :

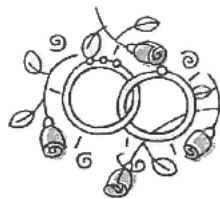
|                         |                      |                 |
|-------------------------|----------------------|-----------------|
| ⇒ DURAND Axel.....      | « Neuville »         | le 2 mars       |
| ⇒ BASILÉE Romain.....   | 12 rue de la Vigne   | le 24 mars      |
| ⇒ GOUSSÉ Anaëlle.....   | 16 rue des vergers   | le 12 juillet   |
| ⇒ COSSON Laurane.....   | 10 rue de Bretagne   | le 22 juillet   |
| ⇒ LERAUX Tom.....       | 3 domaine des sables | le 20 août      |
| ⇒ FOUCHER Flavie.....   | 6 rue des vergers    | le 8 septembre  |
| ⇒ LUTELLIER Steven..... | 1 rue de la Vigne    | le 19 septembre |
| ⇒ CHANTELOUP Deven..... | 6 rue de la Vigne    | le 15 octobre   |
| ⇒ MARTIN Axelle.....    | « La Guézière »      | le 14 novembre  |
| ⇒ SUPIOT Romain.....    | 2 Impasse du Bordage | Le 4 décembre   |

## ✚ MARIAGES :

|                                       |                    |            |
|---------------------------------------|--------------------|------------|
| ⇒ GERBAULT Guillaume & BOURNY Sabrina | « La Brévintière » | Le 27 mai  |
| ⇒ LIVENNAIS Pascal & BLIN Pascale     | « La Martinière »  | Le 12 août |

## ✚ DECÈS :

|                      |                      |               |
|----------------------|----------------------|---------------|
| ⇒ FROMONT Claude     | 12 rue de l'étang    | Le 13 avril   |
| ⇒ GOUSSÉ Jean-Claude | 6 rue de l'étang     | Le 20 avril   |
| ⇒ BEALLANGER Bernard | « Soulioche »        | Le 19 mai     |
| ⇒ BOURNY Marie       | 21 rue de la Moisson | Le 21 octobre |





# Infos Mairie & Agence Postale

## ➤ CARTE D'IDENTITÉ

Extrait de naissance  
2 photos identiques et de près

## ➤ PASSEPORTS

Extrait de naissance  
2 photos identiques et de près  
1 timbre fiscal à 60 €uros  
1 justificatif de domicile

## ➤ SORTIE DE TERRITOIRE

Carte d'identité du mineur  
Livret de famille  
Dates de séjour

## ➤ CARTES GRISES

Certificat de cession  
Contrôle technique valable  
pour plus de 6 mois  
Pièce d'identité  
Justificatif de domicile

## ➤ ELECTIONS

Inscription en mairie  
entre le 1<sup>er</sup> sept  
et le 31 décembre.

## ➤ RECENSEMENT NATIONAL

les jeunes nés en 1991 doivent se  
présenter  
à la mairie avec le livret de famille au  
cours du mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire  
⇒ **indispensable pour pouvoir se  
présenter aux examens ou passer le  
permis de conduire**

### L'agence Postale est ouverte :

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| * Lundi 10h30 - 12h    | 16h15 - 16h45 |
| * Mardi 10h30 - 12h    | 16h15 - 16h45 |
| * Mercredi 10h30 - 12h | FERMEE        |
| * Jeudi 10h - 12h      | 16h15 - 16h45 |
| * Vendredi 10h30-12h   | 16h15 - 16h45 |
| * Samedi 10h30 - 11h30 |               |

### Départ du courrier :

- \* Du lundi au vendredi à 11 h 30
- \* Le Samedi à 11 h

Le jeudi vente du « Courrier de la Mayenne »  
à partir de 10h00

L'agence postale est fermée tous les  
après-midi pendant les congés scolaires,  
mais les levées sont maintenues aux heures  
habituelles.



LA POSTE 6 Rue de la Poste

☎ 02.43.02.11.30



# Tarifs 2007

## ⇒ CANTINE

- Repas enfant : 2.78 € vendus par carnet de 10 et règlement par chèque.



## ⇒ GARDERIE

Les horaires de garderie sont inchangés à savoir à partir de 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures le soir.

Les enfants sont accueillis à la mairie des vacances de Février jusqu'aux vacances de la Toussaint et le reste du temps à la Maison de la Moisson.

Le ticket reste toujours à 0.93 €. Les tickets sont vendus uniquement par carnet de 10 et avec un règlement par chèque.

Mme LEROUX peut-être contactée au TEL : 02.43.02.15.95

## ⇒ SALLE DES FÊTES

Voici les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2007 :

| Type de location                  | Prix 2007 |
|-----------------------------------|-----------|
| Vin d'honneur                     | 37.00 €   |
| Banquet – soirée associative      | 166.00 €  |
| Mariage                           | 200.00 €  |
| Fête de famille                   | 119.00 €  |
| Soirée personnes de la commune    | 86.00 €   |
| Buffet campagnard                 | 119.00 €  |
| Réunion                           | 59.00 €   |
| Nuit de la St Sylvestre           | 127.00 €  |
| Après-midi détente club extérieur | 53.00 €   |

| PETITE SALLE ANNEXE | Prix 2007 |
|---------------------|-----------|
| Vin d'honneur       | 21.00 €   |
| Réunion             | 29.00 €   |
| Repas, soirée       | 67.00 €   |

| FORFAIT MENAGE-RANGEMENT            | Prix 2007 |
|-------------------------------------|-----------|
| Salle et parquet moyennement sale   | 40,00 €   |
| Salle et parquet très sale et tâché | 80,00 €   |



# Les décisions du Conseil

Tous les comptes rendus de séance de Conseil Municipal disponibles en ligne sur <http://www.beaulieu-sur-oudon.com>

Et ci-dessous un condensé des décisions prises au cours de l'année 2006

## SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2006

### MISSION D INGENIERIE DDE

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la mission de maîtrise d'œuvre DDE pour l'élaboration du projet et la conduite des travaux de la construction d'un réseau d'eaux pluviales du chemin du Bordage sous la RD142 pour rejoindre le réseau unitaire existant rue de l'église, ainsi que le réaménagement de la rue de l'Eglise sur la base de l'étude réalisée par le CAUE.

Mission estimée à 3837.71 € HT.

### PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE :

Conformément à l'article L361-1 du Code de l'Environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), le conseil municipal de BEAULIEU SUR OUDON :

**EMET** un avis favorable sur l'ensemble du plan,

**DEMANDE** l'inscription au PDIPR de la Mayenne des chemins figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références suivantes :

| SEC   | PARCOURS  | CAD   | LONG |
|-------|---|-------|------|
| 01/02 | D142-BEAULIEU A D142- COTE119   | A2    | 908  |
| 03/04 | D142 A VC DE LA MALTIERE PAR LA CHESNAIE ET LA MARTINIERE             | A1    | 1916 |
| 05/06 | PARCOURS03/04 A D142 PAR LA FOY, BEAUSOLEIL ET COTE 102               | A1-B1 | 3762 |
| 07/08 | PARCOURS05/06-BEAUSOLEIL A LIMITE COM. MERAL PAR COUARDIERE ET LAUNAY | A1-B1 | 1567 |
| 09/10 | D32 A LIMITE COM MERAL PAR LIMITE DE COM MERAL                        | B3    | 1710 |
| 11/12 | PARCOURS 09/10 A D142 PAR LES COTES 102 ET 97                         | B3-B3 | 1596 |
| 13/14 | LIMITE DE COMMUNE DE MONTJEAN   | A3    | 1050 |

**S ENGAGE** à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,

**S ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité à l'acte de vente.

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION : ANNEE 2005

Après s'être fait présenté les comptes de la commune et de la trésorerie pour l'année 2005, ainsi que les budgets annexes assainissement, du lotissement du Bordage et du Domaine des Sables, le conseil municipal les **VOTE** à l'unanimité.

## SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2006

### ETUDE D'IMPACT SUR LA LOI SUR L'EAU – LOTISSEMENT LE COTEAU DU DOMAINE

Monsieur Le Maire PRESENTE les devis pour l'étude d'impact loi sur l'eau pour le futur lotissement le Coteau du Domaine.  
Le devis de la SARL Léotot Géologie Environnement s'élève à 3324.88 € TTC et à 2990.00 € TTC pour le bureau d'étude G. MONTEMONT.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal RETIENT à l'unanimité le Bureau d'étude G. MONTEMONT sis à ST BERTHEVIN et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat.

## SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2006


### VOTE DES BUDGETS

Le Conseil vote l'ensemble des Budgets pour l'année 2006 pour la commune et les lotissements.

### SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire fait part de la liste des enfants qui ont participé au centre de loisirs du mois d'octobre à janvier 2006. Soit 44 journées enfants à 3.50 € = 154 € dû de subvention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DONNE son ACCORD pour le versement de cette subvention.

 *De manière générale une subvention est systématiquement accordée après délibération sur la même base de 3.50 € au fur et à mesure de la présentation du tableau de présence par l'association Familles Rurales Beaulieu-Montjean.*

### DEVIS DE VOIRIE – ENTREE CHEMIN DES REINETTES

L'entreprise SECHE propose un devis de 2166.50 € HT contre 2173.15 € HT pour l'entreprise FTPB.  
Le Conseil retient l'entreprise SECHE.

## SEANCE DU JEUDI 18 MAI 2006

### LOTISSEMENT « Le Coteau du Domaine » : CREATION

Le Conseil municipal DECIDE de

1. **CREER** d'un lotissement communal au sud de l'agglomération à l'angle de la C.D. 142 et de la C.D. 556 sur les parcelles C 1, 875, 1095 & 1096 d'une superficie de 2ha 33 a 91 ca et comprenant 24 lots.
2. **OPTER** pour le régime de la TVA pour le coteau du domaine et autorise Monsieur Le Maire à signer les déclarations afférentes à la TVA.
3. **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.  
**SOLLICITER** l'autorisation de lotir auprès de M. le Préfet de la Mayenne

### DEVIS D'ETUDE D'IMPACT POUR LE LOTISSEMENT ET D'INCIDENCE POUR L'EXTENSION DE LA LAGUNE

Monsieur Le Maire PRESENTE au Conseil Municipal les devis d'étude d'Impact pour le lotissement le Coteau du Domaine et les devis d'Etude d'Incidence pour l'extension de la lagune des entreprises Montémont, Hydratop, SAGE et Pierre & Eaux.

Au vu de ces 4 devis et après étude, Le Conseil Municipal RETIENT les devis de l'entreprise HYDRATOP pour un montant de 4986.00 € HT au total pour les deux études.



**PROJET DE DELIBERATION RELATIVE AUX MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON**

Le Conseil municipal **ACCEPTE** la modification de l'article 10 des statuts de la communauté de communes du pays de Loiron proposée ci-dessous

**Groupes de compétences obligatoires**

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur
- Charte de pays

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Plate-forme d'initiative locale
- Animation et formation du réseau économique, y compris du secteur agricole
- Maison de l'emploi
- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique sur les communes et parcelles qui suivent :
  
- Immobilier d'entreprises sur l'ensemble des parcelles sus visées à l'alinéa précédent
- Schéma de développement commercial
- Actions d'animation et de promotion des activités agricoles : comice agricole, opération fermes ouvertes

**Compétence optionnelle**

Politique du logement et du cadre de vie

- Plan local de l'habitat
- Fichier logement
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat ou toute autre procédure s'y substituant

**Compétences facultatives**

Tourisme

- Syndicat d'initiative
- Signalétique directionnelle du musée Jean Chouan
- Gîte d'étape et de séjour sis à Olivet sur les parcelles n°B 77-78-82-757-760-762-764

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Débroussaillage des sentiers de randonnées tels que référencés ci-dessous jusqu'à deux mètres de hauteur et sur une largeur de six mètres, sauf si bermes, auquel cas, bermes et versants et si clôture, jusqu'à la clôture marquant la limite de propriété.
  
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- école de musique
- école d'arts plastiques
- cybercentre
- actions d'animation et de promotion d'activités culturelles : mise en réseau des bibliothèques, saison culturelle de la communauté de communes du pays de Loiron

Action sociale d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Relais banque alimentaire sis sur le territoire de la commune de La Brûlatte

#### Divers

- Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique au sens du 3° et du 15° de l'article 32 du code des postes et télécommunications
- Réalisation de travaux pour le compte des communes sous la forme de convention de mandat ; prestations de services

Cette nouvelle rédaction se substitue intégralement à la rédaction de l'article 10 des statuts de la communauté de communes du pays de Loiron existants à ce jour.

## SEANCE DU VENDREDI 28 JUILLET 2006

### DELIBERATION LGV BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la LGV- Bretagne-Pays de Loire, ainsi que sur l'autorisation de défrichement devait se terminer le 17 juillet 2006 et qu'elle a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2006 et demande à son conseil s'il a des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent les remarques, interrogations et réserves suivantes:

Tout d'abord dans un cadre général il est souhaitable que la desserte de Laval soit maintenue pour nous Mayennais.

Ce projet porteur pour la Bretagne, n'apportera rien à notre commune de BEAULIEU SUR OUDON, et les habitants n'en verront pas les profits, en conséquence il est indispensable que pendant toute la phase des travaux, R.F.F mettent tout en œuvre pour :

- Prévoir et réaliser le rétablissement des voies, les raccordements en électricité et eau potable avant le début des travaux afin de ne pas bloquer les riverains.
- La C.D. 142 allant de Beaulieu vers Le Pertre a été rapprochée de la Gaptière alors que sur l'avant-projet sommaire elle était plus éloignée. Nous souhaitons que le profil de cette départemental revienne à l'esquisse de l'A.V.S.
- conserver une vie sereine sur le territoire de notre commune,
- faire en sorte que les agriculteurs conservent leur outil de travail,
- prendre en considération les riverains dans leurs revendications,
- informer les propriétaires et exploitants agricoles de tous travaux préalables (piquetages, bornages, relevé topographique, sondage...) par courrier personnel recommandé expédié à l'adresse de résidence des personnes concernées quel que soit leur lieu de résidence.
- Prendre en compte la totalité du réseau pour les études paysagères et leur mise en place.
- Les anciennes routes n'ayant plus d'usage après les travaux devront être remises en terrain agricole aux frais de RFF.
- Que les DPU restent acquises ou indemnisées annuellement.

Lorsque les travaux seront achevés, les riverains de la L.G.V., dans un rayon de 500 mètres, doivent disposer d'un délai de recours de 3 ans, à la suite de la mise en service pour faire constater les nuisances et modifications de l'environnement en vue d'obtenir réparation du ou des préjudices subits.

De même concernant les distances d'impact donnant droit à indemnisation, qu'elles soient de caractères visuels, acoustiques, vibratoires, électromagnétiques, parasitaires..., elles devront nous être précisées et avec un minimum de part et d'autres de cette ligne.

Les conventions amiables signées par les propriétaires et les exploitants agricoles devront se faire sur la base de protocoles d'accord acceptés par l'association des expropriés de la Mayenne et négociés directement avec les Réseaux Ferrés de France.

Par ailleurs des précisions sont à nous apporter sur les points suivants :

#### ⇒ Réaménagements fonciers :

L'intercommunalité doit être de rigueur pour la conduite des réaménagements fonciers afin qu'ils soient réalisés de façon correcte et au plus vite pour les exploitants agricoles concernés par le TGV.

Une procédure d'aménagement foncier doit être engagée par voie de remembrement avec inclusion d'emprise sur un territoire à déterminer communal et intercommunal et le plus pertinent possible.

La perte communale des taxes foncières sur le bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation consécutive à la création de la LGV doit être compensée par une indemnité.

#### **⇒ Travaux sismiques**

Une inquiétude à ce sujet au niveau de la Route de St Nicolas. Une étude approfondie est souhaitée dans le programme de reconnaissances géotechniques pour nous préciser les risques d'instabilités éventuelles dans ce terrain rocheux.

#### **⇒ Autres problèmes divers**

- les dépôts (mauvaise terre, gravats ...) devront être évacués par R.F.F.
- Les clôtures des prés et champs devront être créées et installées dès le début des travaux et refaites définitivement à la fin des travaux et entretenues pas la suite.
- Les travaux vont provoquer des modifications au niveau des canalisations des eaux ce qui pourra entraîner des troubles de l'eau tant pour les particuliers que les exploitants agricoles.

#### **⇒ Défrichage**

Par rapport au défrichage, il est souhaitable que la qualité bocagère soit restituée au plus vite afin de retrouver rapidement un cadre de vie agréable.

### **DEVIS SABELEC**

Le Conseil municipal ACCEPTE les devis SABELEC

pour la réfection de la VMC de l'ancienne école maternelle pour un montant de 2055.00 € HT  
pour la réfection des douches du football pour un devis de 2607.52 € TTC

### **SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2006**

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de demande de participation aux frais de scolarités pour des enfants domiciliés à Beaulieu sur Oudon mais inscrits dans des communes extérieures.

Une demande émane de la Mairie de La Guerche de Bretagne pour un montant de 1033 € et une demande est faite pour un enfant scolarisable à St Berthevin pour une somme aux alentours de 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE de participer financièrement à la scolarité de tous enfants inscrits dans des communes extérieures (excepté pour les enfants inscrits dans des écoles adaptées aux enfants handicapés ou ayant un retard scolaire), puisque la commune dispose d'école maternelle et primaire et des services parascolaire (cantine, garderie, ramassage scolaire)

### **SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire fait part de la liste des enfants qui ont participé au centre de loisirs géré par l'Association Familles Rurales du Pertre de cet été.

Un enfant y a participé représentant 9 journées de présence. Monsieur Le Maire ajoute que ladite association sollicite une participation sur la base de 5 € par jour de présence

Le conseil municipal DECIDE d'accorder la même subvention pour l'association Familles Rurales du Pertre que celle qui est allouée à l'association Familles Rurales MONTJEAN-BEAULIEU avec laquelle nous sommes en partenariat soit 3.50 € par jour soit une subvention totale de 31.50 €uros

## SEANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2006

### DIVISION PARCELLAIRE DANS LE LOTS LE DOMAINE DES SABLES

Monsieur Le Maire INFORME le Conseil Municipal d'une demande émanant de M. LEMONNIER Gilbert qui sur le lot n° 2 du lotissement le Domaine des Sables a construit 2 maisons. Souhaitant revendre une des deux maisons, une division parcellaire est nécessaire ainsi que l'avis du conseil municipal et l'accord des propriétaires des 2/3 autres parcelles.

Au vu du plan et considérant que la commune de Beaulieu sur Oudon était favorable à la construction de deux maisons sur la même parcelle, elle maintient sa position et donne son accord pour la division parcellaire en vue de la vente d'une des deux maisons.

### VOIRIE 2eme PHASE DU LOTISSEMENT LE DOMAINE DES SABLES

C'est l'entreprise SECHE qui est la moins disante avec un devis de 9205.85 € TTC et qui est retenue. Une plus value est à ajouter pour les caniveaux CC de classe supérieure d'1 €/unité soit un devis supplémentaire de 114.82 € TTC avec un coût total de 9320.67 € TTC, prix encore inférieur au 2<sup>ème</sup> moins disant.

Dans ce même lotissement pour les devis d'éclairage public, 2 entreprises ont été mises en concurrence, les entreprises AUBRY SA et ELITEL RESEAUX. C'est l'entreprise ELITEL RESEAUX qui emporte ce marché avec un devis inférieur de 50 € TTC et qui s'élève à 4867.96 € TTC.

## SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2006

### PRIX DE CONCESSION DE CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de réviser les prix des concessions du cimetière applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et les fixe comme suit :

30 ans : 45.00 € les 2 mètres superficiels

60 ans : 90.00 € les 2 mètres superficiels

### MODIFICATION DES TARIFS DE LA MAISON DE LA MOISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier les tarifs d'entrée de la maison de la moisson applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et les fixe comme suit :

Tarif adulte et enfant à partir de 12 ans : 3 €

Tarif de groupe à partir de 10 personnes : 2.50 €

Tarif pour les groupes scolaires : 2.00 €

### MODIFICATION DU LOTISSEMENT DE LA VIGNE

Le Conseil Municipal, vu l'accord des propriétaires (12 sur 13)

**SOLLICITE** la modification du règlement du lotissement de la vigne notamment au niveau de l'article 11-2 relatif aux couvertures et toitures (faitages) aux fins d'autoriser désormais les croupes sur les toitures.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de présenter ledit dossier



# Subventions 2006

---

|  |         |
|--|---------|
| Amicale des Anciens d'A.F.N et A.C.....                          | 49.00€  |
| A.P.E.I. ....  | 34.00€  |
| Association des parents d'élèves.....                            | 166.00€ |
| Chambre des Métiers.....   | 25.00€  |
| Centre Anticancéreux de RENNES .....                             | 64.00€  |
| Prévention routière .....  | 25.00€  |
| Banque alimentaire de Laval .....                                | 52.00€  |
| A.D.M.R. de MERAL .....  | 166.00€ |
| Etoile Sportive de BEAULIEU SUR OUDON .....                      | 570.00€ |
| Association communale de protections des cultures.....           | 214.00€ |
| Secours catholique .....   | 48.00€  |
| Centre de formation du bâtiment de la Sarthe .....               | 25.00€  |
| U.D.A.F. 53.....   | 33.00€  |
| Alliance des BEAULIEU de France (0.35 € X 400).....              | 143.00€ |
| Les Restos du cœur.....  | 31.00€  |
| Lycée Hôtelier de la Guerche.....                                | 34.00€  |
| Association des école publiques BEAULIEU-MONTJEAN (17€x22e)..... | 374.00€ |



---

# Elections 2007

---

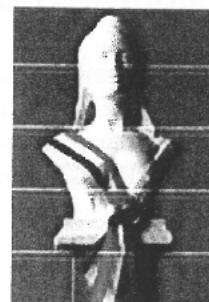
Le bureau de vote se situe dans la salle du rez de chaussée de la mairie

## PRESIDENTIELLES

Dimanche 22 avril 1<sup>er</sup> tour & Dimanche 6 mai 2<sup>ème</sup> tour

## LEGISLATIVES

Dimanche 10 juin 1<sup>er</sup> tour & Dimanche 17 juin 2<sup>ème</sup> tour





# Le Budget 2006

## BUDGET PRIMITIF 2006 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>434 911 48</b> |
| Charges à caractère général                 | 167 937.89        |
| Charges de personnel                        | 117 600.00        |
| Autres charges de gestion courante          | 48 639.30         |
| Charges financières                         | 25 100.00         |
| Dépenses imprévues                          | 3 000.00          |
| Charges exceptionnelles                     | 11 834.29         |
| Virement à la section d'investissement      | 60 800.00         |

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> | <b>434 911.48</b> |
| Produits de services                        | 16 150.00         |
| Impôts & taxes                              | 163 765.00        |
| Dotations subventions participation         | 97 533.00         |
| Autres produits de gestion courante         | 35 000.00         |
| Atténuation de charge                       | 5 000.00          |
| Résultat reporté                            | 117 463.48        |

## BUDGET PRIMITIF 2006 - SECTION D'INVESTISSEMENT

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>236 845.74</b> |
| Programmes en cours                    | 126 908.92        |
| Charges financières                    | 44 000.00         |
| Dépôts & cautionnement                 |                   |
| Dépenses Imprévues                     | 1 500.00          |
| Opérations patrimoniales               |                   |
| Solde d'exécution 2005                 | 64 436.82         |

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Total recettes d'investissement</b>   | <b>236 845.74</b> |
| Dotations & fonds divers                 | 29 000.00         |
| Subventions d'investissement             | 25 600.00         |
| Emprunts et dettes                       | 61 445.74         |
| Virement de la section de fonctionnement | 60 800.00         |
| Affectation au compte 1068               | 60.000.00         |



# Investissements

## MATERIEL

NETTOYEUR HAUTE PRESSION :

Garage RUAULT

1808.95 € TTC

TABLE ET CHAISES ECOLE :

CAMIF

521.79 € TTC

## VOIRIE

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN & IMPASSE DUBORDAGE:

Par l'entreprise ELITEL Réseaux

8012.30 € TTC

ENROBE COUR DE LA MAIRIE :

Par l'entreprise SECHE

4805.53 € TTC

REFECTION DE la V.C. de la Guéhardière:

Par l'entreprise F.T.P.B.

16820.54 € TTC

BUSAGE LE LONG DU CIMETIERE :

Par l'entreprise VERON.

4693.64 € TTC

AMENAGEMENT DE LA GROTTTE :

Par l'entreprise VERON

1737.31 € TTC

RUE DE LA POSTE :

Par l'entreprise EUROVIA

43889.20 € TTC

*De payé sur l'exercice 2006, le solde sera facturé sur 2007*

## BATIMENT

TOITURE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE :

Par l'entreprise HUBERT

14414.53 € TTC

*Subvention du conseil général 5465.00 € TTC*





# Le Coteau du Domaine

Comme nous vous l'annonçons sur la précédente trompette, un futur lotissement dans l'actuel champ à l'angle de la route de Montjean et de Méral est en étude.

Pour diverses raisons administratives ce projet a pris du retard et la viabilisation se fait attendre. Néanmoins, après une enquête publique qui aura très certainement lieu au premier semestre 2007, le lotissement du Coteau du Domaine devrait voir le jour. Vous serez informé par voie de presse et sur le site de la commune de l'enquête publique. Quant à la maisonnette elle va finalement être détruite, puisqu'il s'avère impossible de la reposer quelque part sur la commune. Le plan a été modifié pour répondre aux exigences des architectes conseils de la DDE et ci-dessous nous vous présentons le plan définitif du lotissement du Coteau du Domaine.





# Vos ordures ménagères

<http://www.cc-paysdeloiron.fr/environnement.php>

**P**our plus d'équité sur le territoire mayennais (c'est à dire pour que toutes les grosses et petites communes soient au même plan), le coût de transfert, de transport et de traitement des ordures ménagères est mutualisé : le prix est départemental. Le coût de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et de la gestion des déchetteries intercommunales.

## La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Lors du transfert de compétence « déchets », la Communauté de communes du Pays de Loiron a opté pour le financement du service d'élimination des déchets par la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est établie sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est donc acquittée par le propriétaire, à charge pour lui de la répercuter près du locataire si tel est le cas.

## La TEOM ne couvre pas toutes les dépenses

La charge globale de gestion des déchets (dépenses collecte et traitement) n'est pas répercutée en totalité sur la TEOM : les recettes du budget général en équilibrent une partie. De la même façon, progressivement, cette portion supportée par le budget général sera intégrée à la TEOM.

## Parvenir à un taux unique

Parmi les 15 communes du Pays de Loiron, différents systèmes de paiement étaient en vigueur. Depuis le 1er janvier 2003, pour équilibrer les coûts, la TEOM va être lissée progressivement (jusqu'à 2008) dans le but d'aboutir à un taux unique pour tous les habitants du Pays de Loiron.

## Améliorer et uniformiser la qualité de service

Parallèlement, le niveau de qualité du service de collecte devra être amélioré et uniformisé sur le Pays de Loiron. L'objectif du Pays de Loiron est d'harmoniser en 2008 pour l'ensemble des communes les services ainsi que les taux de la TEOM.



## HORAIRES Déchetterie de Montjean

- Lundi, mardi et vendredi de 14 h à 18 h
- Mercredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Déchetterie de Montjean Route de la Gravelle - Tél: 02 43 90 49 92



# Les Beaulieu de France

---



Beaulieu sur Oudon à Beaulieu sur Loire les 9 & 10 septembre 2006

Pour l'année 2007, ce seront les Beaulieu de France qui seront accueillis chez nous à Beaulieu-sur-Oudon.

Tous les détails des assemblées générales passées sur le site <http://www.beaulieu-de-france.com> ceci afin de vous donner un aperçu de l'organisation.

Nous attendons environ 150 à 180 personnes des autres Beaulieu pour ce week-end qui se déroulera les 8 & 9 septembre 2007.

En 2005, Beaulieu dans l'Orne a lancé le logement chez l'habitant pour environ 1/3 des participants, Beaulieu sur Loire a continué et nous souhaitons également proposer cette formule d'hébergement à tous ceux qui ne souhaitent pas résider à l'hôtel.

**Que les personnes intéressées pour accueillir chez elles une ou deux personnes se manifestent avant le 15 mars 2007 à la mairie. L'hébergement est à prévoir uniquement pour la nuit du samedi au dimanche.**

Dans la mesure du possible nous souhaiterions que les personnes qui accueillent des participants, les prennent en charge après les visites du samedi après-midi et dînent également au repas de gala du samedi soir qui aura lieu à St Pierre la Cour et éventuellement servent de chauffeur. La journée a été longue et il n'est pas facile de se retrouver dans la campagne la nuit quand on ne connaît pas. Le dîner est payant pour tout le monde et nous vous donneront les tarifs, le déroulement de ce week-end, le programme ultérieurement lors d'une réunion.







# En bref...

## **REGULARISATIONS DES CHEMINS**

*Depuis 2005 nous sommes en phase de régularisations de chemins ruraux. Ce printemps l'enquête publique nécessaire à la régularisation devrait être lancée. Elle devrait comprendre d'une part les chemins ou portions de chemins cédés aux propriétaires riverains et d'autre part des chemins d'accès aux exploitations agricoles que les propriétaires cèdent à la commune avec en échange l'entretien dudit chemin. M. ZUBER, Géomètre Expert, rédigera ensuite les actes administratifs.*

## **LIGNE TRES HAUTE TENSION COTENTIN - MAINE**

*Le dossier de présentation et de proposition d'aire d'étude du projet de ligne électrique à deux circuits 400 000 volts cotentin - Maine devant relier la 400 000 volts actuelle qui va de Domloup à Les Quiintes quelque part entre Astillé et Le Pertre est disponible en Mairie, ainsi qu'une notice d'information générale.*

## **S.P.A.N.C.**

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'égout, celle-ci doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif (appelé également assainissement autonome ou individuel).

L'objectif de l'assainissement est d'assurer l'évacuation des effluents (salubrité), tout en protégeant l'environnement (nappe aquifère, cours d'eau, voisins...).

Depuis la loi sur l'eau de 1992, l'assainissement non collectif constitue une alternative à part entière au tout à l'égout. C'est pourquoi, le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 224-8 et 9) a imposé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif afin de faire respecter la loi sur l'eau de 1992. Il a été créé fin 2005 au niveau de la communauté de communes du Pays de Loiron avec une sous-traitance de cette mission à la Lyonnaise des Eaux de St Berthevin.

Les techniciens habilités fournissent à tous propriétaires et/ou usagers toutes les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, leur mission consiste à contrôler les installations d'assainissement, aussi bien lors de constructions que pour l'existant (habitations anciennes). La vérification porte sur la conformité du dispositif (norme DTU 64-1), mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement.

Courant 2007, des réunions d'informations seront organisées préalablement au passage des agents de la Lyonnaise des eaux.

Et pour ceux que cela intéresse : <http://www.spanc.fr>



# Parole aux associations

## Etoile sportive 1967-2007

1967-2007

40 ans d'existence !

A cette occasion le club organisera un rassemblement pour fêter l'évènement le samedi 2 juin. Nous vous tiendrons au courant dans les mois à venir.

Pour la saison 2006-2007 13 jeunes garçons & filles ont signés leurs premières licences foot au club de Beaulieu, de bonne augure pour la vie du club.

Le club compte une équipe seniors en Promotion de 2<sup>ème</sup> division et une équipe B en 3<sup>ème</sup> division en entente avec le club de Montjean.

**Objectif du club** : la montée de l'équipe A en 2<sup>ème</sup> division et le maintien de la deuxième équipe seniors.

Quant aux jeunes nous sommes également en entente avec Montjean.

*(Les dates à retenir sont à voir sur l'agenda p 22)*

*Le secrétaire, H. CORNEE*

## Club des retrouvailles

En cette nouvelle année le club des retrouvailles nous donne l'occasion d'exprimer ses vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année 2007.

Chaque jeudi chacun se retrouve pour la belote ou les palets.

### Un bref récapitulatif de l'année 2006 :

|                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Réunion à 10h salle L. Bobet à LOIRON | 1 <sup>er</sup> février |
| Assemblée Générale du club            | 16 février              |
| Repas du CCAS et Comité des Fêtes     | 26 février              |
| Galette des rois à St Pierre la Cour  | 1 <sup>er</sup> mars    |
| Assemblée Générale à Bonchamps        | 3 mars                  |
| Crêpes                                | 9 mars                  |
| Concours de belote communal           | 16 mars                 |
| Concours de belote cantonal           | 27 mars                 |
| Journée de la forme à l'hippodrome    | 17 mai                  |
| Voyage Citroën et Parlement           | 5 juillet               |
| Pique-nique à la Rincerie             | 17 août                 |
| Fête de l'amitié                      | 27 septembre            |
| Repas d'automne                       | 12 octobre              |

## Association des Donneurs de Sang

Votre Don de sang est utile à tous plus que jamais.

3 Collectes sont organisées à Cossé le Vivien, Place du Champ de Foire de 8h30 à 12h :

- Lundi 12 février
- Vendredi 15 juin
- Lundi 8 octobre

Et 3 collectes d'organisées à Méral, Rue du Maréchal Leclerc à proximité de la Salle St Pierre de 9h30 à 12h30 :

- Vendredi 6 avril
- Vendredi 13 août
- Vendredi 14 décembre.

## Association de parents d'élèves

L'Association des parents d'élèves de BEAULIEU vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.

Cette année le bureau a vu l'arrivée de nouveaux parents. Nous sommes maintenant 10 représentants.

Pour l'année 2007, plusieurs manifestations seront organisées :

Soirée loto 10 mars

Kermesse le 1<sup>er</sup> juillet

Soirée périgord le 17 novembre

Arbre de Noël le 14 décembre.

En espérant vous voir nombreux lors de ces manifestations qui remplissent les caisses pour que nos enfants puissent profiter de séjour à la montagne comme en 2006.

Le Bureau

## Aide à Domicile en Milieu Rural

L'Aide à Domicile en Milieu rural est toujours présente, attentive et efficace auprès des besoins de tous.

Naturellement elle continue son activité auprès des personnes âgées, malades ou en difficultés, mais elle intervient aussi dans les familles pour les services de la maison, la garde des enfants à des heures atypiques, l'aide aux devoirs.

Il est important de rappeler que les charges occasionnées par ces aides sont déductibles à 50% des impôts.

L'A.D.M.R. étudie chaque cas selon les ressources et les besoins de chaque famille en toute discrétion.

Contact à la permanence de Méral au 02.43.69.28.47 Ou MME VIOT au 02.43.02.11.32

Lundi 15h45 - 16h45

Mercredi 13h30 - 14h30

Vendredi 17h00 - 19h00



# Les Amis de l'Oudon



8 ans après sa création, l'association des amis de l'Oudon fait son bilan.

<http://Membres.lycos.fr/amisoudon>

- 1998 : Soirée Paëlla au profit d'Action Sida
  - env. 1 065 € de reversé.
- 1998 : Soirée Halloween pour les Paralysés de France (APF)
  - env. 990 € de reversé
- 2000 : Soirée année 60 et Soirée Halloween pour le SERDAA (enfants mal voyant)
  - env. 2 290 € de reversé
- 2001 : Soirée Halloween pour Info Fax Sourd
  - env. 1 65 € de reversé
- 2002 : Soirée Halloween pour 'A chacun son Everest' (enfants atteints de leucémies)
  - 1100 € de reversé
- 2003 : Soirée Halloween pour 'Etincelle 53' (Handicapés moteurs)
  - 1100 € de reversé
- 2004 : Soirée Buffet dansant au profit du Téléthon
  - 700 € de reversé
- 2005 : Don de 200 € au Téléthon
- 2006 : Soirée Moules / Frites au profit de Loisirs-Pluriel de Vitré (enfants handicapés)
  - 500 € de reversé
- 2006 : Bourse aux Jouets pour le Téléthon
  - 70 € de reversé.

Env. 8 000 €

L'association vous a déjà fait appel et vous en remercie.  
Pour continuer son action caritative, de nouveaux projets mûrissent au sein de ses membres.  
Restez attentif !

**Sophie, Irène, Denis, Séverine, Fanny et Patrice vous souhaitent du bonheur pour l'année 2007.**

Amicalement





# Agenda 2007

---

|                     |   |                     |
|---------------------|---|---------------------|
| 16 février          | Tarot (salle des fêtes) ouvert à tous *   |                     |
| 25 février          | Repas du Club                             |                     |
| 3 mars              | Soirée choucroute                         | l'Etoile Sportive   |
| 10 mars             | Loto                                      | l'A.P.E.            |
| 16 mars             | Tarot                                     |                     |
| 20 avril            | Tarot                                     |                     |
| 1 <sup>er</sup> mai | Marché campagnard                         | Le Comité des Fêtes |
| 17 mai              | Tournoi de foot senior                    | l'Etoile Sportive   |
| 18 mai              | Tarot                                     |                     |
| 2 juin              | 40 ans de l'Etoile Sportive               | l'Etoile Sportive   |
| 15 juin             | Tarot                                     |                     |
| 24 juin             | Kermesse et concours de palets            | L'A.P.E.            |
| 20 juillet          | Tarot                                     |                     |
| 5 août              | 32 <sup>ème</sup> Festival de la Moisson  | Le Comité des Fêtes |
| 8 & 9 septembre     | ASSEMBLEE GENERALE DES BEAULIEU DE FRANCE |                     |
| 15 septembre        | Classes 7                                 |                     |
| 21 septembre        | Tarot                                     |                     |
| 13 octobre          | Buffet de la fête de la moisson           |                     |
| 19 octobre          | Tarot                                     |                     |
| 3 & 4 novembre      | Concours de belote                        | l'Etoile Sportive   |
| 16 novembre         | Tarot                                     |                     |
| 17 novembre         | Soirée Périgord                           | l'A.P.E.            |
| 8 & 9 décembre      | WEEK-END DU TELETHON                      |                     |
| 14 décembre         | Arbre de Noël                             | l'A.P.E.            |
| 21 décembre         | Tarot                                     |                     |

**Tarot** : le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois,  
Ouvert à tous que vous soyez joueur confirmé ou bien que vous ne savez pas jouer



# Beaulieu autrefois

## INVENTAIRE A L'EGLISE

*M. Louis de la Sayette est poursuivi pour injures adressées aux gendarmes. Voici comment les malheureux témoins de M. Le Procureur, les gendarmes racontent les faits :*

« Ils montèrent dans le clocher de Beaulieu pour faire cesser le bruit des cloches qui incommodait l'agent du fisc, en train de faire l'inventaire. En arrivant au premier étage, ils furent arrêtés par des manifestants placés à l'étage supérieur. Les manifestants les menacèrent avec un morceau de bois, et en continuant de faire sonner les cloches les empêchèrent de monter plus haut. Quand tout le monde fut descendu M. Louis de la Sayette s'écria : »Ces cochons, ces sales cognes m'ont mis en joue, etc., etc.... » Les témoins de M. Le Procureur prétendent qu'ils n'ont mis personne en joue. . L'un deux reconnaît pourtant qu'il a tiré son revolver de l'étui. Pourquoi faire alors ?... Il ne peut le dire. Plusieurs témoins, viennent faire de graves dépositions : personne n'avait un bois à la main dans le clocher de Beaulieu. Et des gendarmes les a mis successivement en joue. Me Bucquet relève, comme ils le méritent, les procédés des gendarmes : ils n'avaient pas de raison de menacer ainsi de mort les manifestants de beaulieu. Le prévenu est excusable d'avoir manifesté de l'irritation. Le procès-verbal dont il a été l'objet fourmille... d'inexactitudes. Ce n'est pas pour faire cesser le bruit des cloches alors muettes que les gendarmes sont montés au clocher. Ils auraient mieux fait de le dire. C'est pour reprendre leur hache suspendue dans les airs depuis plusieurs jours et qui avait fait rire toute la contrée de leurs distractions. Encore une perle du procès-verbal : Il y est dit qu'il a été impossible de recueillir des renseignements sur M de la Sayette... ce n'est pas surprenant ! Ils auraient été excellents. Me Bucquet termine en faisant l'éloge... mérité de son client. M. Louis de la Sayette est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.



